

Suivant acte sous seing privé fait à ST-JEAN-DE-LUZ (64500) en date du 31/12/2018, enregistré au service Départemental de l'enregistrement d'ETAMPES le 09/01/2019, Bordereau n° 2019/000000435 Référence 9104961 2019 A 00095, la société OLANO Wissous, SAS au capital de 200,000 €, dont le siège social est à WISSOUS (91320), rue Jeanne Garnier, immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro d'identification 789 365 665 RCS EVRY - SIRET 789 365 665 00015, a cédé à la SARL OLANO Lens, SARL au capital de 500,000 €, dont le siège social est à LENS (62300), 6 rue Champollion, ZA la Croisette, immatriculée au RCS d'ARRAS sous le numéro d'identification 827 978 743 RCS ARRAS - SIRET 827 978 743 00017.

Les éléments incorporels et corporels du fonds de commerce de commissaire en transport, transport routier de marchandises, notamment marchandises nécessitant la conservation par le froid, déménagement, service de transport de marchandises pour le compte de d'autrui, la location avec ou sans chauffeur de véhicules de transport routier de marchandises ou autres, quels qu'en soient le tonnage ou la capacité et la location de tous matériels ; affrètement et organisation de transports site et exploité à WISSOUS (91320), rue Jeanne Garnier, pour l'exploitation de laquelle la société OLANO Wissous est immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 789 365 665 RCS EVRY - SIRET 789 365 665 00015, Code APE 4941A, moyennant un prix global de 426 600 € s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 230,000 € et aux éléments corporels à hauteur de 196,600 €.

Le transfert de propriété a été fixé au jour de l'acte sous seing privé comme indiqué ci-dessus et l'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au siège du fonds vendu à WISSOUS (91320), rue Jeanne Garnier, ou domicile à été élu à cet effet dans les DIX (10) jours de la présente insertion et de la publication au BODACC par actes extrajudiciaires.

Suivant acte SSP du 18/01/2019, enregistré au Service des Impôts d'ETAMPES le 21/01/2019, Dossier 2019 00001209, Référence 9104P61 2019 A00040.

La société LA PIZZA, SASU au capital de 1 000 €, dont le siège social est 57 route de Corbeil, 91390 MORSAING-SUR-ORGE RCS EVRY 827 797 887.

A cédé à LES FRERES GERMAIN, SAS en formation au capital de 1 000 €, dont le siège social est 57 route de Corbeil, 91390 MORSAING-SUR-ORGE RCS EVRY 827 797 887.

Un fonds de commerce de restaurant, pizzeria, vente à emporter sis et exploité 57 route de Corbeil, MORSAING-SUR-ORGE (91390), moyennant le prix de 40 000 €.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 18/01/2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet DUBAULT BIRI & Associés, sis 5 boulevard de l'Europe, 91000 EVRY.

Suivant acte reçu par Maître Julien PAUCHEZ, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle d'Hubert COFFIN, Julien PAUCHEZ, Jean-Emmanuel PETIT et Marina LACHKEVITCH, titulaire d'un Office Notarial à MONTLHERY (Essonne), 1, place des Capetins, le 16 janvier 2019 :

Il a été mis fin au contrat de location gérance régularisé par acte sous seing privé en date du 11 décembre 2013 entre :

Monsieur Mohamed ZAHIDI, commerçant, époux de Madame Fatima ABOUGAZIZ demeurant à SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS (91700) 7 rue du Beau Site.

Né à ID BAHMANE, AT ALI, LAKHS-SAS (Maroc), le 1er janvier 1942, bailleur.

Et : La société dénommée ARGANEX SARL au capital de 1000 €, dont le siège est à SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS (91700), 1 place du Cottage, RCS EVRY 502 129 307, locataire.

Portant sur un fonds de commerce de restauration sis et exploité à SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS (91700), 1 place du Cottage, lui appartenant, connu sous le nom commercial EL KOUTOUBIA et pour lequel il est immatriculé au RCS d'EVRY sous le n° 325 321 479.

Par l'acquisition par le locataire du fonds de commerce.

Suivant acte SSP en date du 10/12/2018 M. BOUKOU Frédéric, demeurant 2 Rue Des Maronnets 91150 ETAMPES RCS 490036332FM091 a donné en location gérance à M. BOUKOU Roland, 17 rue Chretien de Troyes 91090 LISSES RCS, un fonds de commerce de Location gérance taxi sis et exploité au 17 rue Chretien de Troyes 91090 LISSES, pour une durée allant du 10/12/2018 au 09/12/2019 renouvelable par tacite reconduction.

Information concernant les CEDX Monsieur Rémy, André FLEURY, retraité, et Madame Eliane, Danièle Viviane AUBERT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à BREUILLET (91650), 4 rue de la République.

Nés savoir : - Monsieur à ARPAGON (91290), le 1er avril 1950. - Madame à BREUILLET (91650), le 23 mai 1950.

Tous deux de nationalité Française. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquies à début de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BREUILLET (91650), le 22 juillet 1972 ; ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant, prévu par l'article 1526 du Code civil.

Informations concernant l'opposition Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les TROIS mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit dhuissier, auprès de Maître Béatrice CODRON, notaire à SAINT-CHERON.

Changements de Régime Matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Béatrice CODRON, notaire à SAINT-CHERON, le 17 novembre 2018, un acte aux termes duquel,

Information concernant les CEDX Monsieur Rémy, André FLEURY, retraité, et Madame Eliane, Danièle Viviane AUBERT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à BREUILLET (91650), 4 rue de la République.

Nés savoir : - Monsieur à ARPAGON (91290), le 1er avril 1950. - Madame à BREUILLET (91650), le 23 mai 1950.

Tous deux de nationalité Française. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquies à début de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BREUILLET (91650), le 22 juillet 1972 ; ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant, prévu par l'article 1526 du Code civil.

Avis d'Enquêtes PUBLIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE RENOUVELLEMENT ENVIRONNEMENTALE ET D'EXTENSION DE L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE SABLON SITUÉE A MARCOUSSIS

ENQUETE du 12 février (9h) au 23 mars 2019 (12h) soit 40 jours (arrêté PRÉF/DCEPAT n° 013 du 18/01/2019)

PROJET : renouvellement et extension de l'exploitation d'une carrière de sablon sur le territoire de la commune de MARCOUSSIS.

CONSULTATION : la demande, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les avis de la Mission régionale d'autorité environnementale et de la Commission locale de l'eau SAGE Orge/Yvette et le mémoire en réponse seront à la disposition du public :

- les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (sauf les 15/02, 01/03, 15/03 jusqu'à 18h)

- les samedis 23/02, 09/03, 23/03 de 9h à 12h.

Sur le site des services de l'état : www.essonne.gouv.fr (Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/MARCOUSSIS/Société des Matériaux de la Seine).

Un poste informatique sera disponible en mairie de MARCOUSSIS.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR M. Gilles GOMEZ, Docteur Ingénieur Géologue :

Par arrêté n° 2018/SP2/BCIT/ra°098 du 20 décembre 2018, le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la possibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de création de la Liaison Centre Essonne (tronçon ouest) et d'une voie spéciale pour les transports en commun sur le territoire des communes de BRETTIGNY-SUR-ORGE, LE-PLESSIS-PATE, SAINT MICHEL-SUR-ORGE et SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Le dossier d'enquête publique se compose notamment de l'étude d'impact, comprenant un résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale. L'ensemble de ces éléments seront consultables sur le site internet des services de l'état en Essonne : https://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme

Les éléments du dossier d'enquête publique, ainsi que les registres d'enquête à remplir non mobiles ouverts, cotés et parapétrés par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, en mairies de BRETTIGNY-SUR-ORGE, LE-PLESSIS-PATE, SAINT MICHEL-SUR-ORGE et SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

En tant que moyen de communication complémentaire, le dossier sera consultable via le site internet : https://www.coeurressonne.fr/agglomeration/enquetes-publiques/ (rubrique : « agglomération-enquêtes publiques - Liaison Centre Essonne demande de DUP et enquête parcelaire ») ou par courriel à l'adresse mail ci-après : coeurressonne@coeurressonne.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur les registres dématérialisés créés à cet effet à travers le site internet : https://www.coeurressonne.fr/agglomeration/enquetes-publiques/ (rubrique : « agglomération-enquêtes publiques - Liaison Centre Essonne demande de DUP et enquête parcelaire »)

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public au lieu de permanence, dates et horaires suivants :

Table with 4 columns: Location, Date, Time, and Contact Info. Rows include BRETTIGNY-SUR-ORGE, SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, and SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS.

Le registre d'enquête papier en mairie de MARCOUSSIS.

Sur le registre dématérialisé accessible en mairie de MARCOUSSIS ou sur le site internet mentionné ci-dessus, - requêtes par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences.

adressées au commissaire enquêteur :

par courrier électronique envoyé jusqu'au 23 mars 2019 avant 12h à sms-marcoussis@enqueteurpublique.net

Les observations du public transmises par voie postale et celles inscrites sur le registre papier seront consultables à la mairie de MARCOUSSIS.

Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RESULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet.

REPUBLIQUE FRANCAISE PREFET DE L'ESSONNE

Par arrêté n° 2018/SP2/BCIT/ra°098 du 20 décembre 2018, le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la possibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de création de la Liaison Centre Essonne (tronçon ouest) et d'une voie spéciale pour les transports en commun sur le territoire des communes de BRETTIGNY-SUR-ORGE, LE-PLESSIS-PATE, SAINT MICHEL-SUR-ORGE et SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Le dossier d'enquête publique se compose notamment de l'étude d'impact, comprenant un résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale. L'ensemble de ces éléments seront consultables sur le site internet des services de l'état en Essonne : https://www.coeurressonne.fr/agglomeration/enquetes-publiques/ (rubrique : « agglomération-enquêtes publiques - Liaison Centre Essonne demande de DUP et enquête parcelaire »)

Des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur les registres dématérialisés créés à cet effet à travers le site internet : https://www.coeurressonne.fr/agglomeration/enquetes-publiques/ (rubrique : « agglomération-enquêtes publiques - Liaison Centre Essonne demande de DUP et enquête parcelaire »)

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public au lieu de permanence, dates et horaires suivants :

en mairie de MARCOUSSIS ou à la préfecture.

DECISION : Le Préfet prendra par arrêté une décision autorisant ou refusant la réalisation du projet (article L.181-1 et suivants du code de l'environnement).

Commune VILLEMORISON-SUR-ORGE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre de la modification n°3 du PLU, une enquête publique a été prescrite par l'arrêté n°2018/116 du 12 décembre 2018.

A cet effet, M. Roland REVUOUARD

Par délibération en date du 19/12/2018, le Conseil Municipal d'EVRY a approuvé la modification n° 4 du PLU.

La présente délibération sera affichée pendant un mois à l'hôtel de ville d'Evry-Courcouronnes et peut être consultée en mairie à l'adresse suivante :

Mairie d'Evry-Courcouronnes Place des Droits de l'Homme et du Citoyen 91011 EVRY

Le dossier du PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture à la Direction d'Urbanisme Réglementaire d'Evry-Courcouronnes.

Le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire, Stéphane BAUDET

a été désigné par le Tribunal Administratif de Versailles en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera du jeudi 24 janvier 2019 au lundi 25 février 2019 en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les permanences du Commissaire Enquêteur seront les suivantes :

Samedi 02/02/19 de 9h à 12h Samedi 09/02/19 de 9h à 12h Jeudi 14/02/19 de 14h à 17h

Les observations pourront être consignées sur place via le registre d'enquête, ou par voie électronique, via le site de la Commune (www.villemorison.fr).

CHANGEMENT DE NOM

M. Loulou-Vogo Gaël, désiré, né le 20 octobre 1989 à Conq, 099 Bréz-zaville demeurant Raz-de-Chaussée, Les Athalètes 19 rue des Glaises, BOUSSY-ST-AANTOINE, 91800, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant Loulou-Vogo Danièle, Gabrielle, Désirée, née le 1er juillet 2018 à CORBEIL-ESSONNES, 91100, France, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir :

LouFOUVA Prince Gaël désiré.

VILLE D'EVRY-COURCOURONNES APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération en date du 19/12/2018, le Conseil Municipal d'EVRY a approuvé la modification n° 4 du PLU.

La présente délibération sera affichée pendant un mois à l'hôtel de ville d'Evry-Courcouronnes et peut être consultée en mairie à l'adresse suivante :

Mairie d'Evry-Courcouronnes Place des Droits de l'Homme et du Citoyen 91011 EVRY

Le dossier du PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture à la Direction d'Urbanisme Réglementaire d'Evry-Courcouronnes.

Le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire, Stéphane BAUDET

Le conseil municipal de FORGES-LES-BAINS, lors de sa séance du 20 décembre 2018 a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé.

Le dossier complet est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. CHUAUD PAUL, PIERRE-MICHEL, né le 20 février 1987 à WISSOUS 91320, France, demeurant 3 allée SAMUEL Beckett, WISSOUS 91320, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir : PALLISCO.

Mme BLANVILLE Eliane Mirabelle agissant au nom de son enfant mineur COUME Sokina Mibaké née le 01/03/2001 à POINTE-NOIRE dans le département 99 (CONGO BRAZZAVILLE), demeurant 2 place Christophe Colomb, 91000 EVRY, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom d'origine celui de : GOMA-MADDOU.

Pour vos annonces légales un seul numéro : 01.69.36.57.10

01.69.36.57.10

01.69.36.57.10

01.69.36.57.10

01.69.36.57.10